

## Le CESR soutient les ambitions de développement du Port Autonome de La Rochelle



Le Port de commerce de La Rochelle est un enjeu important du développement régional.

Au moment de l'entrée en vigueur du nouveau statut du Port, qui devient effectivement Port autonome, le bureau du CESR en a rencontré les responsables à La Rochelle, le 7 mars dernier.



Le Président Pierre Guénant et les membres du bureau ont ainsi échangé avec le

Président du Port, Michel Grenot, et ses services sur ses ambitions, sa stratégie ainsi que les actions à mettre en œuvre pour l'avenir.

# ACTUALITÉS

Pour le CESR, le changement de statut est porteur d'espoir et il est essentiel que l'Etat mobilise tous les moyens nécessaires pour donner au Port les meilleures conditions de son développement.



Michel GRENOT, Président du Port, et Pierre GUENANT, Président du CESR

Le CESR Poitou-Charentes restera vigilant, non seulement sur les moyens mis à disposition du Port par l'Etat, mais aussi par les collectivités territoriales concernées, en particulier la Région, pour faire en sorte que le Port bénéficie des infrastructures nécessaires à son développement.

## Nouveau SROS : prendre le temps de la concertation



L'objet du nouveau Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) est de prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'organisation sanitaire, et à ce titre, il constitue l'outil de planification sanitaire au niveau régional. Le conseil économique et social Poitou-Charentes a adopté à l'unanimité (bureau du CESR du

7 février 2006) un avis très réservé sur le projet de schéma. Pour le CESR, le projet de SROS doit répondre aux besoins des populations et contribuer à l'aménagement du territoire.

Dans cet objectif, son élaboration doit respecter un certain nombre de principes :

- une élaboration concertée ;
- une approche basée sur les besoins des populations et prenant en compte l'aménagement du territoire ;
- une organisation centrée autour du malade.

L'assemblée socioprofessionnelle estime qu'à ce jour, ces conditions restent à réunir. Compte tenu des enjeux, elle propose de prendre le temps de la concertation au niveau régional et dans le cadre des conférences sanitaires de territoires pour aboutir à des propositions acceptables par le plus grand nombre.

## SOMMAIRE

Actualités..... p1

Dossiers..... p2-3

Contribution du CESR au Schéma Régional de Développement Economique

Construire un service de santé : les propositions du CESR

Echos du CESR..... p4



## Le bilan d'activités 2005 du CESR

Fidèle à sa vocation, l'assemblée socioprofessionnelle s'est fortement mobilisée tout au long de cette année 2005, avec la finalisation de nombreux dossiers : « Formation tout au long de la vie », « Conséquences de l'élargissement de l'Union Européenne pour Poitou-Charentes », « La sécurité du transport et du trafic de marchandises », « Le schéma régional de développement économique », et l'ouverture de travaux sur, entre autres, la Santé, les futurs Fonds Européens et l'Agriculture biologique.

Tous ces dossiers, ainsi que les moments forts de l'assemblée socioprofessionnelle en 2005, sont présentés dans le bilan d'activités du CESR, disponible sur simple demande ou consultable sur le site : [www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)

# Contribution complémentaire du CESR au Schéma Régional de Développement Economique



Suite à son avis de juin 2005 sur le Schéma régional de développement économique présenté par le conseil régional, le CESR a souhaité apporter une contribution complémentaire pour intensifier la dimension stratégique et transversale de ce schéma.

Cette contribution a pour objectif d'alimenter les discussions entre l'Etat et le conseil régional (mais aussi avec les départements, communautés d'agglomération et de communes) sur les conventions qui les unissent pour la coordination des politiques économiques confiée au conseil régional par la Loi de Décentralisation de 2004.

Cette contribution permet aussi à la société civile organisée qui compose le CESR de s'impliquer dans l'élaboration de la stratégie de développement économique et, ainsi, de participer à la mobilisation sociale et territoriale indispensable pour en assurer la réussite.



Les socioprofessionnels régionaux estiment que les cibles prioritaires de cette stratégie doivent être les TPE, PME/PMI à fort potentiel, dont le développement est un enjeu majeur pour la région.

Le conseil économique et social de Poitou-Charentes prône une stratégie autour de 2 axes :

- **un pacte économique** : mener une politique offensive pour favoriser le développement économique et l'emploi en encourageant l'émergence ou la consolidation de « leaders » économiques ;
- **un pacte social** : créer des modes de gouvernance équilibrés, respectueux et transparents.

Le CESR propose ainsi 11 leviers d'actions pragmatiques et complémentaires aux dispositifs actuels du conseil régional, comme par exemple :

- la création de contrats de filière (sans doute interrégionaux) définissant les stratégies de développement à court et moyen termes ;



- la création d'un comité de gouvernance restreint, chargé de l'élaboration et du suivi de la politique régionale de développement économique ;

- le recours à des outils innovants d'attractivité comme une agence de notation extérieure pour le conseil régional, la création d'outils de proximité permettant la « sécurisation » des parcours des salariés... ;

- la construction d'un nouveau contrat de partenariat avec les parties prenantes du développement économique et social ; ...



Retrouvez l'intégralité de la contribution sur le site :  
[www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)



# Construire un service de santé : les propositions du CESR



La santé et l'offre de soins sont sujets d'actualité : des priorités régionales de santé publique ont été définies récemment dans le cadre d'un plan régional de santé publique et l'organisation de l'offre de soins est définie par le schéma régional d'organisation sanitaire.

Si le territoire régional est un échelon d'organisation privilégié pour décliner les politiques de santé, la Région en tant que collectivité ne dispose pas d'une compétence clairement affirmée.

Aussi, lorsque le conseil régional a annoncé sa volonté d'intervenir dans ce champ, le CESR a souhaité apporter sa contribution au débat régional et proposer des pistes d'actions au conseil régional.

C'est à partir de très nombreux témoignages de natures et d'horizons différents que le CESR a bâti son analyse et ses propositions.

**Premier constat** : malgré un système de santé jugé des plus performants au monde, les inégalités sociales et territoriales de santé se sont creusées.

**Deuxième constat** : le système de santé se caractérise par un cloisonnement et un chevauchement de plus en plus prononcés des compétences et champs d'actions ; l'identification du « qui fait quoi, qui est responsable de quoi » est complexe, ce qui ne favorise pas la participation des usagers au système.

**Troisième constat** : la santé ne peut être abordée sous le seul angle de la pathologie et de l'accès aux soins. Les inégalités de santé sont moins le fait d'une inégalité d'accès aux soins que la résultante d'un ensemble d'inégalités économiques, sociales et culturelles.



Dans ce contexte, le CESR propose des leviers d'actions au Conseil Régional, qui demanderont un travail complémentaire avec les élus et qui visent à développer une politique de prévention, à définir un « service de santé » maillé sur le territoire, et à associer les citoyens à leur santé.

Pour le CESR, la Région est un niveau adapté pour une mise en cohérence des actions et le conseil régional peut s'impliquer aux côtés des acteurs œuvrant déjà dans le domaine de la santé pour notamment :

- mettre en place des tableaux de bord régionaux associant les différents observatoires ;
- développer une culture de santé publique en Poitou-Charentes avec un plan de sensibilisation et la création d'un site portail « La santé en Poitou-Charentes » ;
- accompagner le développement des réseaux de santé (prise en charge médicale et sociale) ;
- inciter à la structuration régionale du mouvement associatif lié à la santé ;
- mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et qualifications du secteur sanitaire et social ;
- inscrire les réflexions sur la santé dans un cadre interrégional (pôles de compétences).



Le CESR s'est résolument engagé dans le débat régional, s'est doté de principes d'actions et donne son avis sur les questions de santé (PRSP, SROS). Il poursuivra cette mobilisation dans le suivi et l'évaluation des projets en cours (notamment au sein de la conférence régionale de santé) et dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des actions du conseil régional.



## LES SUITES DE L'ÉTUDE

Le rapport sur la santé a fait l'objet d'une présentation en séance plénière du CESR lors de sa session de mars. Il sera prochainement commenté lors de soirées organisées dans les quatre départements de la région.

Le dossier, ainsi que sa synthèse, sont disponibles sur simple demande ou consultables sur le site : [www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)



# ECHOS DU CESR

## Motion du CESR :

### « Priorité à la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux »



Lors de la séance plénière de clôture du 20 mars 2006, en réaction aux débats actuels sur le calendrier de réalisation et le financement de la LGV Sud Europe Atlantique, le conseil économique et social Poitou-Charentes a adopté à l'unanimité une motion appelant l'Europe, l'Etat et RFF ainsi que les collectivités territoriales concernées, à exercer toutes leurs responsabilités pour accélérer la réalisation de la LGV SEA.



Au moment où se décide le financement des projets de LGV, le conseil économique et social Poitou-Charentes demande à l'Europe, à l'Etat et aux Régions concernées de respecter leurs engagements :

- L'Europe et l'Etat doivent confirmer la priorité donnée au financement de ce projet pour un démarrage des travaux entre Tours et Bordeaux dès 2007.

- Les Régions Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées, ensuite, ont le devoir de s'unir sans ambiguïté pour la réalisation du tronçon Tours-Bordeaux et demander un calendrier à l'Etat pour Bordeaux-Hendaye afin de rejoindre le tronçon Irun-Vitoria.

Le CESR Poitou-Charentes considère que les collectivités territoriales ne devraient être appelées à participer au financement de la LGV SEA que de manière complémentaire ; l'aménagement du territoire reste au cœur des responsabilités de l'Etat.

**Les CESR Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées** ont par ailleurs fait une déclaration commune à ce sujet, estimant que ce chantier est une urgence qui ne doit plus souffrir aucun retard. Cette ligne nouvelle est le préalable indispensable pour relier au réseau européen à grande vitesse la façade atlantique et l'arc méditerranéen.

## Rencontre à l'Espace Pierre Mendès-France



Le 2 mai dernier, le bureau du CESR a rencontré les responsables de l'Espace Mendès-France, centre de culture scientifique et technique régional, afin d'échanger sur son bilan et sur ses perspectives d'évolution. Après une présentation des missions de ce centre par son Directeur général, le bureau a débattu des orientations de l'Espace Mendès-France pour les années à venir.

Ainsi qu'il l'a déjà fait sur de nombreux thèmes, comme les industries de la connaissance, le CESR poursuit son partenariat avec l'Espace Mendès-France, notamment sur « L'évolution de la recherche et ses impacts territoriaux » et « L'appropriation des enjeux de la santé publique par le plus grand nombre ».



De gauche à droite :  
Didier MOREAU, Directeur Général de l'Espace Mendès-France  
Pierre GUENANT, Président du CESR  
Jean-Claude DESOYER, Président de la Maison des Sciences et Techniques

## Les dossiers en cours

### ■ Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Le contrat de Plan Etat-Région se termine le 31 décembre 2006. Y succèdera un contrat de Projets Etat-Région, calé sur la période 2007-2013, ainsi en cohérence avec les programmes communautaires des fonds structurels. Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Christian Estrosi, a présenté la démarche aux collectivités territoriales et acteurs régionaux le 28 avril dernier. Il a confirmé à cette occasion que tout le volet routier de l'actuel contrat de Plan serait assumé d'ici 2008 et selon les financements prévus. Dès juin, l'Etat fera connaître les premières estimations financières de ces nouveaux contrats, conçus « à la carte », sur des projets d'envergure de la région mais également des autres collectivités territoriales.

### ■ Schéma Régional des Formations : contribution du CESR sur l'apprentissage et l'alternance

Compte tenu de ses travaux sur la formation, et suite à sa première contribution au Schéma Régional des Formations, sur le thème de l'offre de formation régionale, le CESR élabore actuellement une seconde contribution, sur les conditions et modalités d'une dynamique de relance de l'apprentissage et de l'alternance en Poitou-Charentes. Cette contribution sera présentée lors de la prochaine session du CESR, du 12 au 19 juin.

Lettre trimestrielle du CESR Poitou-Charentes

Directeur de la Publication : Catherine Basck

Rédaction, conception et réalisation : Sara Couturier-Saurois

Impression : Bedi Sipap

Crédits photos : CESR / S.Couturier-Saurois, Conseil Régional Poitou-Charentes / F. Roch

ISSN 1259-0703

